## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 06/08/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES D DU CONSEIL D'ADMINIS ID :033-263302374-20240805-DE

## SEANCE DU 1ER AOUT 2024

Le 1er aout 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS: MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. GUIRAUD qui a donné procuration à M. ROBERT MME ROHEL qui a donné procuration à Mme GARRIGOU MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUZE

**ABSENTES:** MME BOUDEAU, MME SANS.

Après s'être assurée du quorum Mme GARRIGOU fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

> \*\*\*\*\* **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15 NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 8 NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES: 13** DATE DE LA CONVOCATION: 23 juillet 2024 DATE DE L'AFFICHAGE: 7 aout 2024 \*\*\*\*\*

RAPPORTEUR: Murielle GARRIGOU

Nº42-24- OBJET: Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La vice-présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis.

## LE CONSEIL PREND ACTE,

Le 11/06/2024 PD041 Adhésion au service de médecine de prévention de AHI33

A Lesparre-Médoc, 5 aout 2024 Pour Copie conforme,

La Vice-Présidente du CCAS,

Murielle GARRIGOU